2022 - 2027

Programme local de **prévention des déchets ménagers et assimilés**
Vie et Boulogne

Partie 3
Elaboration du programme d'actions

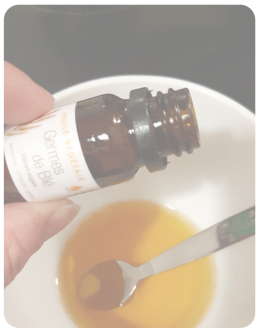

Vie et Boulogne communauté de communes

OBJECTIFS ET SUIVI DU PROGRAMME

A. OBJECTIFS GLOBAUX

✓ Objectifs quantitatifs, qualitatifs et moyens associés

L'objectif principal du programme de prévention est de réduire la quantité de DMA produits sur le territoire. La Loi AGEC fixe comme objectif de réduire de **15 % la quantité de DMA par hab. d'ici 2030 par rapport à 2010[20] , soit un objectif de 441 kg/hab. d'ici 2030.**

En cohérence avec la réglementation national (LTECV et AGEC) et régionale (PRPGD) et afin d'atteindre cet objectif, il est nécessaire de préciser un objectif de réduction intermédiaire sur la période de mise en œuvre du programme (avec 2020 comme année de référence) :

	Production de DMA/hab. sur population municipale INSEE
Base 2010	519 kg/hab.
Objectif à atteindre en 2030 (loi AGEC) : -15% de DMA par rapport à 2010	441 kg/hab.
Ratio de référence pour le PLPDMA (2020)	498 kg/hab.
A réduire (entre 2020 et 2030)	-57 kg/hab. soit une réduction de 11%
Objectif à atteindre en 2027 (PLPDMA) A réduire (entre 2020 et 2027 ; durée du PLPDMA)	**458 kg/hab.** soit une réduction de 8% et un potentiel de réduction de 41 kg/hab. (-6kg/hab./an ; -1.2% annuel)

Dans le cadre du programme, en terme quantitatif, l'objectif à atteindre en 2027 est ainsi de 458 kg/hab., soit un potentiel de réduction de 41 kg/hab. (6 kg/hab./an) *(le détail des objectifs de réduction pour chaque flux est présenté en annexe 3, p.93).*

En terme qualitatif, il s'agit de réduire la nocivité des déchets en limitant l'usage de produits générant des déchets dangereux (promotion d'alternatives) et communiquer sur les consignes de tri (filières existante).

<u>Moyens de mise en œuvre :</u>

Pour mener à bien les actions du programme, des moyens humains sont à mettre en œuvre. Le déploiement du programme de prévention repose sur l'équipe projet et l'implication de l'ensemble du service gestion et valorisation des déchets. L'ensemble des actions nécessitent également une communication efficace. Le service s'appuiera sur le service Communication pour les animations territoriales. Les autres services de la collectivité sont également concernés par les actions de prévention des déchets que ce soit à travers des projets d'éco-exemplarité ou par leurs propres projets (CTG, tourisme, PCAET, …).

La CCVB, s'engage, chaque année, à voter un budget en lien avec l'ambition du programme, qui tiendra compte du détail des tâches à réaliser, des personnes affectées à leur réalisation et du temps consacré, des matériels et prestations nécessaires à la réalisation des actions.[21] Des actions spécifiques du PLPDMA pourront faire l'objet de demandes de subventions notamment auprès de l'ADEME.

✓ Objectifs stratégiques du programme

Le programme de prévention se fixe également les objectifs stratégiques suivants :

- Contribuer aux objectifs nationaux et régionaux
- S'intégrer à la dynamique du Plan Climat-Air-Energie Territorial
- Cibler, sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs du territoire
- Evaluer les ressources nécessaires pour mener à bien les actions définies

[20] *L'objectif fixé par le PRPGD étant moins ambitieux (-15% d'ici 2031)*
[21] *A titre informatif, l'ADEME indique dans un référentiel méthodologique un cout moyen de prévention de 2€ par hab./an*

B. AXES D'INTERVENTIONS

Sur la base du diagnostic et des enjeux territoriaux, le programme de prévention est composé de 18 actions, réparties en 6 axes d'interventions. Les fiches-actions (partie 4 de ce rapport) précisent des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, partenaires concernés ou mobilisé et les moyens nécessaires. Il s'agit d'une proposition de mise en œuvre sous la forme d'une stratégie d'actions à engager. La mise en œuvre opérationnelle des actions sera précisée et construite durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées.

Axes stratégiques	Objectifs	Fiches actions
AXE 1 - Garantir l'exemplarité des collectivités	Inciter et accompagner les collectivités à adopter, dans leurs activités et missions, des bonnes pratiques en faveur de la réduction des déchets.	**1.1 - Développer la prévention des déchets au sein de la CCVB** **1.2 - Encourager et accompagner l'engagement des communes dans la prévention des déchets**
AXE 2 - Réduire et gérer à la source les biodéchets	Mettre en place une valorisation locale des biodéchets (poursuivre le compostage ; développer la gestion des déchets verts sur place, …)	**2.1 - Poursuivre et accentuer de déploiement du compostage de proximité (individuel et partagé)** **2.2 - Favoriser la gestion de proximité /in situ des déchets verts**
AXE 3 - Développer la réparation, le réemploi et la consommation responsable	Encourager et accompagner au changement de comportement, aux gestes éco-responsables et au prolongement de la durée de vie des objets (réemploi, réparation, don, prêt, location, …)	**3.1 - Accompagner au changement** **3.2 - Développer l'usage de la couche lavable et réduire les textiles sanitaires** **3.3 - Renforcer les flux de matières orientés vers une recyclerie et créer un Repair café** **3.4 - Encourager et favoriser le don, le partage et la location d'objets** **3.5 - Développer le réemploi et la collecte des textiles**
AXE 4 - Accompagner les établissements et évènements dans une démarche de prévention	Accompagner les établissements dans la réduction de leurs déchets dont le gaspillage alimentaire et sensibiliser les jeunes. Introduire la prévention des déchets dans la plupart des évènements du territoire et sensibiliser les participants.	**4.1 - Réduire le gaspillage alimentaire et développer le compostage en restauration collective** **4.2 - Sensibiliser le jeune public** **4.3 - Accompagner des évènements/réunions zéro déchet**
AXE 5 - Accompagner les professionnels ans la réduction des déchets	Accompagner les professionnels dans le tri et a réduction de leurs déchets (notamment les biodéchets et emballages) et sensibiliser les usagers par le biais de leurs structures.	**5.1 - Accompagner les gros producteurs de biodéchets** **5.2 - Développer le vrac** **5.3 - Accompagner les professionnels du tourisme**
AXE 6 - Actions transversales en appui aux actions de prévention	Poursuivre le déploiement de la redevance incitative, accompagner les usagers et donner de la visibilité aux actions de prévention menées sur le territoire.	**6.1 - Poursuivre la mise en œuvre de la Redevance Incitative** **6.2 - Mettre en place une stratégie de communication tri/prévention** **6.3 - Organiser un défi famille presque zéro déchet**

C. SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation réglementaire pour un PLPDMA. C'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux, il est nécessaire pour :

- Mesurer l'état d'avancement,
- Apprécier ses impacts réels,
- Identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Le dispositif d'évaluation doit être simple pour que sa mise en œuvre ne soit pas chronophage. Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- Des indicateurs globaux du programme lui-même : le taux d'évolution des DMA, des OMA, pourcentage de partenaires mobilisés dans l'année, nombre d'ETP de l'équipe projet,
- Des indicateurs pour chacune des actions ; pour chaque fiche action, seront précisés les indicateurs de suivi utilisés. Ces indicateurs seront inscrits parmi ces 4 catégories :
  - Indicateurs de moyens
  - Indicateurs de réalisation
  - Indicateurs de participation ;
  - Indicateurs de quantités évitées

CALENDRIER PREVISIONNEL

Axes stratégiques et Fiches actions	Priorité	2022	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
		S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
AXE 1 - Garantir l'exemplarité des collectivités														
1.1 - Développer la prévention des déchets au sein de la CCVB	2													
1.2 - Encourager et accompagner l'engagement des communes dans la prévention des déchets	2													
AXE 2 - Réduire et gérer à la source les biodéchets														
2.1 - Poursuivre et accentuer de déploiement du compostage de proximité (individuel et partagé)	1													
2.2 - Favoriser la gestion de proximité /in situ des déchets verts	1													
AXE 3 - Développer la réparation, le réemploi et la consommation responsable														
3.1 - Accompagner au changement	1													
3.2 - Développer l'usage de la couche lavable et réduire les textiles sanitaires	3													
3.3 - Renforcer les flux de matières orientés vers une recyclerie et créer un Repair café	1													
3.4 - Encourager et favoriser le don, le partage et la location d'objets	2													
3.5 - Développer le réemploi et la collecte des textiles	1													
AXE 4 - Accompagner les établissements et évènements dans une démarche de prévention														
4.1 - Réduire le gaspillage alimentaire et développer le compostage en restauration collective	2													
4.2 - Sensibiliser le jeune public	1													
4.3 - Accompagner des évènements/réunions zéro déchet	2													
AXE 5 - Accompagner les professionnels ans la réduction des déchets														
5.1 - Accompagner les gros producteurs de biodéchets	2													
5.2 - Développer le vrac	3													
5.3 - Accompagner les professionnels du tourisme	2													
AXE 6 - Actions transversales en appui aux actions de prévention														
6.1 - Poursuivre la mise en œuvre de la Redevance Incitative	1													
6.2 - Mettre en place une stratégie de communication tri/prévention	1													
6.3 - Organiser un défi famille presque zéro déchet	1													

ANNEXE 3 - LES OBJECTIFS DE REDUCTION PAR ACTION

AXE	Action	Gisement : produits/déchets	Enjeux / mesures de prévention	Gisement(s) impacté(s) visé(s)	Kg/hab.	Hypothèse de mise en œuvre (base 2020 : 44582 habitants)	Potentiel de réduction envisagé
AXE 2	2.2	**Déchets verts**	Promouvoir les pratiques alternatives de gestion des déchets verts afin de limiter les apports en déchèteries. Encourager la valorisation sur place, dans les jardins (ateliers pratiques, démonstrations…)	Déchets verts	**87 kg/hab.**	**Réduire de 15% la quantité de végétaux par habitant apportés en déchèterie**	**13 kg/hab.**
AXE 2	2.1	**Biodéchets compostables** (restes alimentaires, déchets de jardin, emballages en carton compostable, mouchoirs en papiers)	Promouvoir et développer la pratique du compostage (domestique et partagé) auprès de différents publics (ménages, habitat collectif) Encourager les habitants à aller plus loin dans leur pratique (ateliers, démonstrations, …)	OMR	**27 kg/hab.**	**Réduire de 30% la quantité de biodéchets par habitant présents dans les OMR** Depuis 2004, on estime à 53% le nombre de foyers équipés en composteurs individuel. Hypothèse de mise en œuvre : 30% de nouveaux foyers (*2.5 hab./foyer) compostent leurs déchets de cuisine + jardin soit : 5 350 foyers x 2,5 hab./foyer x 27kg/hab. de déchets compostables / 44582 habitants	**8,0 kg/hab.**
						Mise en place de 5 sites de compostage partagé : nombre de sites x nombre de foyers - a défaut 15 foyers/sites x 2,5 hab. /foyers x 27kg/hab. de déchets compostables / 44582 habitants	**0,1 kg/hab.**
			Etude de la collecte des biodéchets	OMR	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
AXE 5	5.1	**Biodéchets compostables**	Accompagner les professionnels dans la gestion de leurs biodéchets (gestes anti-gaspillage, collecte des biodéchets, …)	OMR	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
AXE 4	4.1	**Biodéchets compostables et produits liés au gaspillage alimentaire**	Accompagner les établissements dans la réduction du gaspillage alimentaire et la mise en place du compostage autonome en établissement	OMR	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
AXE 3	3.1	**Biodéchets liés au gaspillage alimentaire**	Lutter contre le gaspillage alimentaire auprès des ménages.	OMR	**20 kg/hab.**	**Réduire de 25% la quantité de produits non consommés encore emballés par habitant présents dans les OMR**	**5,0 kg/hab.**
AXE 3	3.1	**Emballages et produits de consommation courante (emballages et verres)**	Promouvoir l'utilisation de produits générant moins de déchets d'emballages et réutilisables (vrac, consignes, produits faits maison, locaux et de saison, …) Encourager les habitants à adopter une consommation responsable (ateliers, démonstration, ...) et poursuivre la communication sur les consignes de tri.	OMR + CS	**103 kg/hab.**	**Réduire de 5% la quantité d'emballages par habitant**	**5 kg/hab.**

AXE 5	5.2	**Emballages et produits de consommation courante, déchets dangereux, biens d'équipement**	Inciter les commerçants et entreprises à adopter de nouvelles pratiques (tri/prévention)	DMA	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
AXE 6	6.2	**Papiers bureautiques et imprimés publicitaires**	Promouvoir les écogestes permettant la réduction des papiers (réduction des imprimés non sollicités avec un Stop-pub, réduction des impressions, recto-verso, dématérialisation, …) Poursuivre la communication sur les consignes de tri.	OMR + CS	**18 kg/hab.**	**Réduire de 5% la quantité de papiers par habitant**	**0,9 kg/hab.**
				OMR + CS	**8 kg/hab.**	**On estime à 30% le gisement d'imprimés non sollicités présent dans les papiers.** **Réduire de 5% la quantité d'imprimés non sollicités par habitant.** Hypothèse de mise en œuvre : 10% de nouveaux foyers équipés d'un Stop-pub soit : 1783 foyers x 2,5 hab./foyer x 8 kg d'INS / 44582 habitants	**0,4 kg/hab.**
AXE 2	3.3	**Bien d'équipements** (tout-venant, mobilier, DEEE)	Promouvoir et développer la réparation, le réemploi et la réutilisation d'objets pour allonger leur durée de vie (caisson de réemploi, Repair café, gratifiera, …). Encourager et favoriser le don, le partage et la location d'objets. Poursuivre la communication sur les consignes de tri (filières REP existantes, reprise du 1 pour 1, …)	Tout venant + mobilier en déchèterie	**69 kg/hab.**	Plus de 3600 kg d'objets détournés du tout-venant et envoyés à la Recyclerie Cœur Vendée. **Réduire de 10% la quantité de biens d'équipements par habitant présent dans le tout-venant et le mobilier et augmenter la part d'objets pouvant être réemployés**	**6,9 kg/hab.**
AXE 3	3.4			OMR + DEEE en déchèteries	**10 kg/hab.**	**Réduire de 5% la quantité de DEEE par habitant (réparation, réemploi, …)**	**0,5 kg/hab.**
AXE 3	3.5	**TLC (Textiles, linge, chaussures)**	Promouvoir et développer le réemploi et la valorisation des textiles (nouveaux points de collecte, opérations ponctuelles, …) Poursuivre la communication sur les consignes de tri des textiles.	OMR	**3,2 kg/hab.**	En 2020 : 4,3 kg/hab. de textiles ont été collectés sur le territoire. Plus de 3 kg/hab. encore présents dans les OMR (potentiel de progrès important) **Réduire de 50% la quantité de textiles par habitant présents dans les OMR**	**1,6 kg/hab.**
AXE 3	3.2	**Couches enfants et textiles hygiéniques**	Promouvoir l'utilisation de textiles sanitaires réutilisables, générant moins de déchets (serviettes, gants, lingettes, couches, …) Encourager les habitants à adopter des pratiques d'hygiène plus durable (ateliers pratiques, démonstrations…)	OMR	**9 kg/hab.**	**Réduire de 5% la quantité de couches et textiles hygiéniques par habitant présents dans les OMR**	**0,4 kg/hab.**
AXE 3	3.1	**Déchets dangereux**	Promouvoir l'utilisation de produits durables et de produits moins nocifs (ménagers, phyto). Encourager les ménages à adopter une consommation responsable (ateliers, démonstrations, …) et poursuivre la communication sur les consignes de tri (filières REP existantes, …) pour améliorer le captage en déchèteries.	OMR + Déchets dangereux en déchèteries	**3,2 kg/hab.**	**Réduire de 5% la quantité de déchets dangereux par habitant présents dans les OMR**	**0,2 kg/hab.**
AXE 1	1.1	DMA	Développer des gestes éco-exemplaires au sein des services, sensibiliser et responsabiliser les agents, les élus	DMA	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
AXE 1	1.2						

AXE 4	4.2	DMA	Renforcer les animations pédagogiques auprès des scolaires et développer des projets d'école	DMA	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
AXE 4	4.3	Emballages et produits de consommation courante, biodéchets, papiers	Promouvoir l'utilisation de produits générant moins de déchets d'emballages et réutilisables hors foyer (manifestations, salles des fêtes, salles de sport…)	DMA	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
AXE 5	5.3	DMA	Inciter les hébergeurs à mettre en place et mettre à disposition des mesures de prévention et de réduction des déchets	DMA	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
AXE 6	6.1	DMA	Poursuivre le déploiement de la RI et l'accompagnement des usagers. Poursuivre le programme de rénovation et de restructuration des déchèteries et réglementer les apports (limiter le nombre de passages, réviser les tarifs…)	DMA	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
AXE 6	6.3	DMA	Lancer une dynamique collective plus large autour de la démarche zéro déchets	DMA	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
Chaque habitant de la CCVB produit 498 kg de DMA par an						**Potentiel de réduction**	**42 kg/hab.**
Réduction de 8% des DMA entre 2020 et 2027 (durée du programme), puis poursuite de l'effort de prévention pour atteindre l'objectif réglementaire de -15% en 2030 par rapport à 2010 (441 kg/hab.)							